

Réunion du Conseil Communal du 19 juin 2017

Le Conseil Communal de Bellentre légalement convoqué, s'est réuni le 19 juin 2017 à 19 heures à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Anthony FAVRE, Maire.

Présents – MM. Anthony FAVRE, Maire, Roger POUSSIN 1^{er} adjoint, Roland RICHERMOZ 2^{ème} adjoint, Marie-Suzanne GROETZINGER, 3^{ème} adjointe Maryse BUTHOD 4^{ème} adjointe

MM. Didier ANXIONNAZ, Francis DANCRE, Sylvie EMPRIN, Valérie FERRARI, Isabelle GIROD-GEDDA, Patricia MARCHAND MAILLET, Anthony TRESALLET (conseillers municipaux).

Absents excusés – MM. Yann ALLAIN, Jérémy BORNAND et Emmanuel GIROND.

Date d'envoi de la convocation : 14 juin 2017

Ouverture de séance : 19 h 00

Clôture de séance : 21h00

Le Conseil Communal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Isabelle GIROD-GEDDA, comme secrétaire de séance et Madame Laurence DUPUY-VERBENNEN, directrice des services, comme auxiliaire.

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie et énonce les différents points de l'ordre du jour :

- ✎ Information concernant la distribution du courrier par La Poste
- ✎ Coût de l'entretien des sentiers de la commune
- ✎ STEP BONCONSEIL
- ✎ Dossier Epicerie
- ✎ Nomination des représentants à l'audit médiation du PNV
- ✎ Projet immobilier Les Coches suite au RDV avec un gestionnaire potentiel
- ✎ DM travaux divers (mur crépi cimetière,...)
- ✎ Convention de partenariat VVF

INFORMATIONS

1/ Information concernant la distribution du courrier par La Poste

Suite à de nombreuses doléances recueillies à l'accueil de la mairie, Anthony FAVRE demande aux conseillers de faire remonter toute information de dysfonctionnement à l'accueil. Continuer l'adressage hameau par hameau en indiquant l'adresse précise. Poursuivre la démarche de numérotation des rues ; prévoir de faire un ou deux villages par an avec en priorité les Coches. Patricia MARCHAND MAILLET est en charge de cette commission. Anthony FAVRE fait part d'un courrier reçu de Monsieur Auguste PICOLLET, Conseiller Départemental, qui avait alerté le Directeur Régional de la Poste concernant les nombreux dysfonctionnements constatés au niveau de la distribution du courrier.

2/ Coût de l'entretien des sentiers de la commune

Anthony FAVRE expose aux conseillers une comparaison du coût concernant l'entretien des sentiers sur les communes de La Plagne Tarentaise. Pour information, 115 Kms de sentier parcourent la commune déléguée de Bellentre.

Isabelle GIROD-GEDDA évoque les difficultés de cheminement piéton sur la station notamment au niveau des Coches (Résidences Caroussel, Marelle, Rami) et les problématiques d'accès ski par manque de neige.

Anthony FAVRE indique que des solutions sont à trouver avec les services techniques et Anthony TRESALLET sur site. Certaines liaisons piétonnes sont en effet à renforcer sur la station. Une discussion s'instaure sur le chemin de la Pierra qui est à revoir.

3/ STEP BONCONSEIL

Anthony FAVRE évoque son rendez-vous aux Chapelles auquel il s'est rendu avec Marc PELISSIER, Responsable de la STEP du SIVU des Granges qui a travaillé sur le projet d'assainissement de Bonconseil. Plusieurs pistes ont été envisagées.

- Raccorder Bonconseil à la STEP. Le problème étant l'obligation de mettre les réseaux en séparatif (eaux pluviales, eaux usées) : coût estimé à 1,7 millions €.
- Création d'une STEP roseaux. Coût estimé entre 800 000 et 900 000€ sans les raccordements ni la négociation foncière.
- Création d'une unité « biodisc », soit apparente, nécessitant moins de travaux, soit semi-apparente. Cette solution permettrait de conserver un réseau unitaire EP/EU. L'inconvénient de cette méthode consiste à devoir contenir les boues dans des bennes et les renvoyer à la STEP ce qui implique une location voire un achat de benne et prévoir le transport des boues jusqu'à la STEP pour être revaloriser à la compostière du SIGP. Coût estimé à 400 000 €, non compris le coût de l'entretien à prévoir derrière. Compte tenu des montants énoncés le choix se porterait sur la troisième solution proposée.

Roger POUSSIN demande si un agent est nécessaire au fonctionnement de cette station d'épuration.

Anthony FAVRE lui répond par la négative.

Marc PELISSIER doit investiguer au niveau des communes alentours qui seraient gérées à l'identique pour mieux apprécier le fonctionnement : le planning prévisionnel serait le suivant :

. 2018 : fin des analyses et tous premiers coups de pioche

. 2019 : travaux.

Il est nécessaire de prévoir en parallèle la négociation foncière avec la commission urbanisme. Le plus problématique sera de tirer les réseaux pour alimenter la STEP et non l'implantation de la STEP elle-même au niveau de l'emprise foncière.

4/ Dossier Epicerie

Les plans du projet ont été étudiés et sont présentés aux conseillers. Au niveau foncier, Anthony FAVRE expose qu'il a rencontré Monsieur Jean-Michel BROCHE par rapport à ses demandes d'échanges de terrain. Un rendez-vous sur les lieux doit être pris prochainement. Anthony TRESALLET s'interroge sur le lancement d'une DUP en parallèle. Anthony FAVRE lui répond qu'il est assez confiant pour l'aboutissement de ces échanges.

Roger POUSSIN indique que ce projet qui va bien au-delà d'une épicerie consistera, en la création d'une vraie « place de village » qui permettra selon lui un point de rencontre intergénérationnel. Anthony FAVRE cite comme exemples de lieux de ce type bien aboutis sur notre territoire, l'auberge de Granier ou celle de Valezan.

5/ Nomination des représentants à l'audit médiation du PNV

Anthony FAVRE expose qu'au prochain conseil municipal, la commune doit nommer deux représentants du PNV (Parc National de la Vanoise). Etant bien au fait du dossier, il proposera sa candidature et demande quel élu de la commune déléguée de Bellentre, seule commune concernée directement par le PNV au sein de La Plagne Tarentaise, souhaite faire acte de candidature. Maryse BUTHOD propose sa candidature. Accord du conseil communal à l'unanimité pour proposer Anthony FAVRE et Maryse BUTHOD comme représentants pour les commissions du PNV dans la prochaine délibération à prendre.

6/ Projet immobilier Les Coches suite au RDV avec un gestionnaire potentiel

Roger POUSSIN indique que le projet GCC avance sur les Coches. Le permis de construire a été déposé la semaine dernière (vers la résidence la clef). Il présente NEMEA qui sera l'opérateur/gestionnaire de GCC et qui assure un bon remplissage avec un mécanisme de baux commerciaux vis-à-vis des propriétaires.

7/ DM travaux divers (mur crépi cimetière,...)

Des décisions modificatives budgétaires sont à prévoir pour les travaux suivants :

- Travaux cimetière : crépis extérieur et intérieur ; coût d'environ 16 000 à 17 000€ TTC.
- Travaux du ruisseau des Bâches : coût encore non déterminé car dépendra des entreprises qui répondront et des moyens qui seront utilisés (transports par hélicoptère etc.)
- Travaux chemin piéton à Montchavin : Anthony FAVRE indique que ces travaux ne pourront pas être effectués cette année mais il est d'accord pour les prévoir l'an prochain. Attention ! Voir les assemblées générales pour les négociations du foncier. Courriers et rencontres avec les Présidents à prévoir pour qu'ils puissent inscrire ces points à l'ordre du jour de leurs assemblées générales pour qu'ils puissent délibérer favorablement.
- Travaux aire de retournement du Villard et installation de Moloks : coût estimé à environ 60 000€ sans compter l'acquisition ni la pose des moloks, voir au niveau de la COVA si participation possible.

8/ Convention de partenariat VVF

Anthony FAVRE informe qu'une convention de partenariat entre la commune déléguée de Bellentre et le VVF est à passer au prochain conseil municipal.

9/ Divers

. Maryse BUTHOD expose les problèmes liés aux odeurs dégagées par la ferme située au plan des Forches. Une réunion sur site a eu lieu début juin. Une solution par installation d'un oxygénateur pour amoindrir les odeurs a été suggérée. Dossier à suivre du fait des nombreuses plaintes parvenues en mairie des habitants du hameau voisin.

. Patricia MARCHAND MAILLET informe que le Mariage d'Antan aura lieu le 6 août 2017. Elle remercie l'APLP (association des propriétaires de La Plagne) pour le chèque de 500 € versés au comité des fêtes pour cette manifestation. Elle indique que des employés communaux de Bellentre participeront à la mise en place de la manifestation.

. Anthony TRESALLET indique que l'eau d'arrosage n'a pas été rebranchée à sa demande. Il a en effet une nouvelle fois, demandé aux habitants de bien vouloir s'occuper de cette démarche. A suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Anthony FAVRE rappelle qu'il n'y aura pas de Conseil Communal en juillet et en août.

La prochaine réunion du Conseil Communal aura lieu le 18 septembre 2017 à 19 heures à la salle de réunions de la mairie.